

qu'il est préférable de remplacer Prevenar® par Prevenar 13® dans le calendrier vaccinal de base dès que les conventions actuelles conclues avec les Communautés arriveront à échéance [voir www.health.belgium.be/internet2Prd/groups/public/@public/@shc/

documents/ie2divers/19065671.pdf].

Le schéma de primovaccination avec Prevenar 13® est identique à celui mentionné avec Prevenar® dans le calendrier vaccinal de base (voir tableau 9a. dans le Répertoire Commenté des Médicaments).

DEUXIEME EDITION DU FORMULAIRE THERAPEUTIQUE MAGISTRAL

Le Formulaire Thérapeutique Magistral (FTM) est rédigé par la Commission belge de Pharmacopée et publié par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS). La première édition du FTM ne reprenait que les préparations magistrales pour application cutanée. La deuxième édition reprend également les préparations à usage systémique.

- Une version électronique sur cd-rom a été envoyée, fin 2010, à toutes les

pharmacies (et donc pas à tous les pharmaciens).

- Une version électronique sur cd-rom et une version imprimée seront envoyées fin février 2011 à tous les médecins généralistes, dermatologues, internistes généraux, pédiatres et gériatres.

Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante: ftm-tmf@afmps.be

Communiqué par le Centre de Pharmacovigilance

NOTIFICATION EN LIGNE D'EFFETS INDESIRABLES VIA www.fichejaune.be

L'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) a lancé le site Web www.fichejaune.be pour la notification en ligne des effets indésirables liés à l'utilisation des médicaments par les professionnels de la santé au Centre Belge de Pharmacovigilance.

La notification en ligne est une alternative à la « fiche jaune » imprimée ayant comme objectif de rendre la notification d'effets indésirables *simple et conviviale*. Grâce à une augmentation du nombre de notifications et à une amélioration de la qualité de celles-ci, l'AFMPS souhaite contribuer à l'amélioration de la connaissance du profil de sécurité et, de cette façon, à une meilleure sécurité d'emploi des médicaments.

Vous trouverez plus de renseignements sur la notification en ligne, ainsi que de l'information générale au sujet de la pharmacovigilance dans le communiqué « La notification en ligne via le site Web www.fichejaune.be », dans la rubrique « Bon à savoir » sur le site Web www.cbip.be (communiqué de 02/12/10).

Les « fiches jaunes » imprimées seront toujours distribuées avec le Répertoire Commenté des Médicaments et trois fois par an avec les Folia; elles peuvent également être obtenues auprès du Centre Belge de Pharmacovigilance.

Contact Centre belge de Pharmacovigilance:

adversedrugreactions@fagg-afmps.be